

Compte-rendu de réunion du conseil municipal
Séance du 12 mai 2011 - 16 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille onze, le douze mai, à seize heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances au rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Madame Josy OLIVIER, maire.

Date de la convocation : 05-05-2011.

Présents : Mmes Chantal Boget, Monique Oddou. MM. Sébastien Catelan, Jean-Jacques Ferrero, Dominique Gueytte, Raymond Lecler, Pierre Michel, Robert Reynaud.

Absent excusé : M. Frédéric Pinet.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation du dernier compte-rendu

➤ **M. Dominique Gueytte** est nommé **secrétaire de séance**.

➤ **Les comptes-rendus des 8 et 21 avril 2011 sont approuvés** sauf par Raymond Lecler qui vote contre le compte rendu du 8 avril du fait de l'oubli de ses remarques concernant : « *le représentant des comcom, le travail non fait par le précédent conseiller général pour le RPI à l'école, la mauvaise lisibilité du budget pour le citoyen lambda, la nécessité de clarifier les tarifs et les quantités du sable et des matériaux que la commune vend* ». Quelques précisions sont apportées sur les points n° 2, 16 et 17 du compte rendu du 8 avril. Jean-Jacques Ferrero note que : « *Contrairement aux grandes collectivités qui travaillent beaucoup en commission, les petites communes plus limitées en personnel se réunissent plus souvent en conseil municipal* ». Pour améliorer l'accueil du public, les bureaux vont être déménagés rapidement : bureaux du maire et de la secrétaire de mairie interchangés avec la banque servant à l'accueil du public.

2 – ADSEA

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Il est rappelé les 800 signatures de la pétition, les deux déplacements (Gap et Marseille), le loto, la tenue régulière des réunions. Face au silence de la préfète, il a été décidé de faire une lettre ouverte destinée à la députée, au sénateur, à la presse. Le maintien de la MAS reste toujours l'objectif du collectif. Les résidents sont bien accueillis à Rosans (piscine, équithérapie), sur Gap, le milieu sera beaucoup plus fermé et serait peut-être transitoire. Dans la lettre ouverte, il est fait référence aux locaux de Rosans qui seraient vétustes et aux résidents qui seraient mal soignés. Il existe un climat tendant à penser qu'il n'y a plus rien à faire. L'ADSEA n'avait pas parlé de la fermeture de la menuiserie et c'est fait.

➤ **Le conseil soutient l'action du collectif.**

3 – Regroupement des communautés de communes, proposition de la préfète

Rapporteur : Jean-Jacques Ferrero

Une profonde réforme territoriale est engagée. L'existant dans les Hautes-Alpes : 20 communautés de communes (et 80 syndicats mixtes) et 6 communes isolées (représentant 30 % de la population). La préfète propose 7 communautés de communes. Rosans est inclus dans celle du Sud-Buëch composée des 16 communes de la CCIB, des 7 du Laragnais et des 8 de Ribiers (10 633 habitants). L'ensemble est couvert par le territoire du PNR. Les communes ont 3 mois à partir du 15 avril pour donner leur avis. La commission, composée de 40 élus, sera consultée mais il faudra la majorité des 2/3 soit 27/40 pour que son avis soit pris en compte. La préfète arrêtera définitivement la carte de l'intercommunalité le 31 décembre 2011.

➤ **Chaque conseiller est invité à réfléchir**, le vote sera proposé lors d'un prochain conseil municipal.

4 – Chemin des terrains de Pigerolles : travaux en cours, passage des canalisations

Rapporteur : Pierre Michel

L'ATESAT avait estimé les travaux à 17 432 €, deux entreprises avaient proposé un devis : 22 229 € et 11 417 €. L'entreprise Pascal a été retenue pour 11 417 €. Elle fera les travaux d'alimentation en eau potable et de raccordement au réseau de tout à l'égout.

5 – Conseil cantonal, compte rendu des réunions

Rapporteur : *Josy Olivier*

Réuni deux fois, le premier rendez-vous le 24 mars à Montjay a permis d'aborder différents sujets : MAS à maintenir sur Rosans, maison de retraite, maison médicale (les médecins ne se sont pas réunis), la mise en place d'un réseau de service public. Le dernier conseil cantonal à Chanousse le 10 mai avait pour objet de répartir l'enveloppe cantonale de voirie communale (43 000 €). Rosans a obtenu 20 000 € de subventions + 10 000 € si Sorbiers ne peut réaliser cette année son projet.

6 – Tarifs : salles, boîtes aux lettres des propriétaires du grand pré

Rapporteur : *Josy Olivier*

La préfecture a fait un courrier concernant la décision du conseil municipal d'instituer différents tarifs pour l'occupation des salles, décision assimilée à une différence de traitement entre les usagers. Bien que cela puisse être justifié (un contribuable paye déjà par ses impôts les frais de fonctionnement des salles), il est proposé de revoir la délibération du 11 mars et de fixer un tarif unique par usager.

➤ **Le conseil annule la délibération du 11 mars 2011** relative aux tarifs d'occupation des salles communales par les particuliers et **fixe les tarifs suivants** :

- Associations : Gratuit mais chèque de caution ménage pour repas et manifestations particulières
- Particuliers : 30 € par jour pour un goûter ou un apéritif, 50 € par jour l'été pour l'une des salles polyvalentes, 75 € par jour l'hiver (du 1er novembre au 31 mars)
- Caution ménage pour tous : 50 €
- Caution pour les clés : 30 €

D'autre part, il est rappelé que les boîtes aux lettres sont achetées par la commune et mises à disposition des locataires du grand pré. Pour garder une harmonisation, il est proposé d'acheter aussi les boîtes aux lettres des propriétaires de la co-propriété et de les facturer au prix coûtant aux acquéreurs.

➤ **Le conseil autorise le maire à facturer à prix coûtant les boîtes aux lettres** du grand pré aux propriétaires.

7 – Offre informatique pour un « archivage déporté »

Rapporteur : *Josy Olivier*

JVS-mairistem (éditeur des logiciels spécifiques de la mairie) a proposé une offre pour une sauvegarde automatique des données (161,46 € de mise en service et 186,58 € TTC par an). D'autres moyens existent (disques durs externes) mais sont peut-être moins fiables. A revoir en fonction de la proposition la meilleure.

8 – Opération façades : subvention à Mme Garcin, fin de la 2ème tranche

Rapporteur : *Josy Olivier*

Madame Garcin avait déposé un dossier de demande de subvention pour la réfection de sa façade.

➤ **Le conseil autorise le versement d'une subvention de 1 500 € à Madame Monique Garcin.**

9 – Demandes de subvention à la région, navette (nouveau plan de financement), journée de l'Algérie

Rapporteur : *Josy Olivier*

Suite au dépôt en 2010 du dossier de demande de subvention concernant le fonctionnement du service d'accompagnement « la navette des Baronnie » pendant 3 ans (changement de maître d'ouvrage en juin 2010), l'état a accordé une subvention de 6 205 € pour un an de fonctionnement. Il convient à partir de cet élément que le conseil municipal se prononce sur un nouveau plan de financement dans lequel le conseil régional interviendrait à même hauteur et sur les mêmes bases que l'état.

➤ **Le conseil accepte le nouveau plan de financement de la navette** sur un an et sur trois ans : Dépenses : 20 000 € par an (60 000 € sur 3 ans) - Recettes : 20 000 € par an (60 000 € sur 3 ans) dont subventions 80 % 16 000 € par an (48 000 € sur 3 ans).

➤ **Le conseil demande au conseil régional de financer cette opération à hauteur de la participation de l'état c'est à dire 6 205 € par an et de financer les journées de l'Algérie à hauteur de 3 100 €.**

10 – Chaudière bois et rénovation de bâtiment

Rapporteur : *Jean-Jacques Ferrero*

Le projet a largement été décrit sur le plan technique (4 bâtiments communaux et la poste). Une rencontre avec Brigitte Deladeuil, syndicat mixte de préfiguration du parc des Baronnie, a permis d'affiner le plan de financement prévisionnel. Les subventions sur la chaudière et le réseau de chaleur ne pourront pas dépasser 115 000 €. Par contre les aides conjuguées du FEADER (fonds européen) et du conseil général pourront s'élever à 80 % des dépenses prévues dans certains bâtiments communaux. Il convient donc de choisir un maître d'oeuvre pour appréhender et chiffrer précisément le projet global et les travaux à réaliser dans les bâtiments et pour ne pas perdre de temps déposer le dossier de demande de subvention pour la partie chaudière et réseau de chaleur.

➤ **Le conseil autorise le maire à lancer une consultation pour choisir un maître d'oeuvre et déposer un dossier de demande de subvention** pour la partie chaudière et réseau de chaleur.

11 – Personnel

Rapporteur : *Josy Olivier*

La préfecture a rappelé à la mairie que depuis la loi sur les 35 heures, il n'était plus possible pour une collectivité d'accorder des jours de congé supplémentaires. Les jours d'ancienneté (existant dans le privé) ne sont donc plus permis.

➤ **le conseil annule la délibération concernant les congés d'ancienneté.**

Le centre de gestion (CDG) propose une convention pour la gestion des dossiers de retraite des agents.

➤ **Le conseil autorise le maire à signer la convention avec le CDG (250 € par an).**

La trésorerie rappelle que pour pouvoir payer les heures supplémentaires aux agents, il faut un décompte précis et une autorisation du conseil municipal. Par exemple, Thomas Gay, actuellement en emploi aidé sur 20 heures remplace l'agent titulaire pendant son arrêt de travail.

➤ **Le conseil autorise les agents à effectuer des heures supplémentaires après accord des élus.**

12 – Subventions aux associations locales

Rapporteurs : *Chantal Boget et Monique Oddou*

Les associations n'ont pas toutes eu l'information. Les dossiers reçus ce jour ont été examinés. La subvention à l'office de tourisme (OTIB) a déjà été versée suite à une délibération prévoyant le reversement de 25 % de la dotation touristique soit 4 793 € et la subvention à l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) soit 182,35 €.

➤ **Le conseil attribue les subventions suivantes :**

- ACAR (commerçant).....500 €
- ACCA (chasse).....550 €
- AFM – Téléthon.....300 €
- Bien vivre avec les chats.....100 €
- EMALA (école Drôme).....10 €
- Foyer collège de Serres.....100 €
- Musique en Rosanais.....2 000 €
- Re-co-naissance.....500 €
- Sporting club (foot).....300 €
- USPB (sport à l'école)70 €

13 – Plan d'eau

Rapporteur : *Josy Olivier*

Plusieurs questions restent posées : qui s'occupera de la viabilité, pourquoi ne pas faire de l'hébergement communal ? Le conseil reçoit néanmoins favorablement le projet d'Acro Fabio car ses promoteurs veulent apporter quelque chose à la commune. D'autre part, il faudrait valider l'implantation d'un terrain d'activité.

➤ **Le conseil se réunira pour examiner les conditions de révision ou modification du PLU**

14 – Cantine scolaire, compte rendu de la visite de la Direction des services vétérinaires

Rapporteur : Josy Olivier

Mme Laurent de la Direction des Services vétérinaires (DSV) a été reçue à la cantine avec les deux agents municipaux pour examiner les conditions de mise en place des différentes possibilités de confection des repas des enfants : liaison froide, restaurateurs locaux (compte tenu des caractéristiques des établissements, trois restaurateurs rosanais pouvaient être sollicités pour la préparation des repas en liaison chaude) ou encore confection sur place.

➤ **Le conseil accepte l'unique proposition reçue des restaurateurs soit celle du tourism'bar (prix de 5,70 € à négocier) et accepte de prévoir une convention sur un an.**

15 – Centre bourg

Rapporteur : Pierre Michel

M. Claude Garcin a fait un courrier pour dire qu'il abandonnait sa requête. Les travaux ne sont toujours pas finis (il manque les lampes). Une mise en concurrence a été organisée pour le revêtement en bi-couche des ruelles du centre bourg. Les travaux prévus se décomposent en une tranche ferme (revêtement dans les ruelles) et deux tranches conditionnelles (parking du boulo-drome de la place Abbé Bicais et revêtement place de la tour). Cinq entreprises ont retiré le dossier mais une seule a présenté une offre.

➤ **Le conseil autorise le maire à signer le marché avec la routière du midi pour 127 184 € HT tranche ferme 4 149 € HT tranche conditionnelle place de l'abbé bicais et décide de ne pas réaliser la tranche conditionnelle de la place de la tour.**

16 – Questions diverses

- M. Boussiron, propriétaire dans la co-propriété du grand pré, a l'autorisation d'entreposer ses meubles dans le logement voisin (Lautaret) le temps qu'il fasse les travaux chez lui.
- Mme Campo-Destéfanis a fait plusieurs réclamations concernant les travaux du centre bourg.
- Les contenants à poubelles devront être enlevés de la maison technique.

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à 18 h 30.

	Présence	Signature
OLIVIER Josy, Maire	X	
MICHEL Pierre 1 ^{ère} adjoint	X	
FERRERO Jean-Jacques, 2 ^{ème} adjoint	X	
GUEYTTE Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Secrétaire de séance	
BOGET Chantal	X	
CATELAN Sébastien	X	
LECLER Raymond	X	
ODDOU Monique	X	
PINET Frédéric	Absent excusé	
REYNAUD Robert	X	

